

COMMUNE DE SAINT-POINT LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUILLET 2021****Affiché le 29 juillet 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point Lac s'est réuni à la Mairie le 22 juillet 2021, à 18 heures 40, sur convocation de Mme le Maire en date du 17 juillet 2021.

Présentes : Mmes Patricia FAGIANI, Mathilde COUTURIER, Françoise NORMAND, Sandrine VALLET et Lisa RUBILONI.

Étaient absentes excusées : Mme Elodie ROBBE donnant procuration à Mme Lisa RUBILONI, Mmes Mélanie ALPY et Aurélie GRARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise NORMAND

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 22 juillet 2021.

I. POINTS A DELIBERER**• Migration du budget Commune et Forêt vers le référentiel M57**

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1^{er} janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52 (départements), M61 (SDIS), M71 (Régions), M831 (CNFPT) et M832 (Centres de gestion) seront supprimées. Les budgets Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) ne sont pas concernés et conservent leur propre nomenclature (M4).

Afin d'anticiper ce passage et après avis favorable du comptable public joint à cette délibération, il est proposé d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 (abrégé pour les collectivités de moins de 3 500 habitants) pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune
- Budget Forêt

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de migrer les budgets Commune et Forêt vers le référentiel M57.

• Remboursements de frais / Tanguy GAGELIN

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la demande de remboursement de M. Tanguy GAGELIN, employé communal. En effet, M. GAGELIN a réalisé un doublon de plusieurs clefs pour un montant de 149 € à l'Atelier du Cuir dans la galerie marchande de Hyper U à Pontarlier. M. GAGELIN a réglé la facture avec ses deniers personnels. Il convient de lui rembourser la somme de 149 €.

De plus, M. GAGELIN a acheté un short de travail et des chaussures de sécurité au « Travail en couleur », 16 rue Flora à Doubs. M. GAGELIN a réglé la facture avec ses deniers personnels. Il convient de lui rembourser la somme de 162.80 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rembourser l'employé communal des somme avancées.

- **Services Missions Temporaires du Centre de Gestion du Doubs**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de recourir en cas de besoin à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

- **PLU**

Mme le Maire rappelle au Conseil les objectifs poursuivis :

- Permettre une urbanisation progressive des zones urbaines et à urbaniser, et maîtriser la densification au regard des enjeux de préservation du cadre de vie et du paysage, en modifiant notamment certaines règles d'implantation des constructions ;
- Encadrer la constructibilité de certaines parcelles afin de garantir le bon fonctionnement et l'entretien d'équipements publics ;
- Modifier le classement de certaines parcelles afin que leur occupation des sols soit cohérente avec leur vocation ;
- Encadrer la constructibilité dans les zones A et N dans un souci de préservation des espaces agricoles et naturels, et de prise en compte des risques.

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public :

- Des justifications complémentaires apportées dans la note de présentation concernant :
 - L'évolution des règles de constructibilité en zone A et N
 - Le classement de la parcelle AA99 en zone ULs
- L'ajout d'une règle de retrait par rapport aux limites séparatives pour les piscines fixée à 5 mètres et leur intégration dans le calcul de l'emprise au sol ;
- Le rappel de l'article L.151-33 du Code de l'urbanisme dans l'article 12 portant sur le stationnement ;
- La suppression de l'emplacement réservé inscrit originellement sur la parcelle AA99 et le classement de la parcelle AA99 en zone ULs en partie seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 5 votes « pour » et 1 abstention, d'approuver la modification M1 du PLU.

II. QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement de voirie → la réception des travaux est signée avec une réserve concernant les travaux à finaliser : marquages au sol, garde-corps et panneaux zone 30. La fin des travaux est prévue pour le 15/08/2021.

Arrêtés municipaux portant sur la circulation et le stationnement → Les documents annoncés dans la note d'information diffusée en juillet seront publiés sur le site Internet de la commune dans leur version intégrale.

Camping → Le début de saison est marqué par un problème de remontée d'eaux usées, dû à la conjonction de plusieurs facteurs : pompe de relevage en panne, rétrécissement de canalisation par accumulation de lingettes, rupture d'une canalisation et pluies abondantes. Le service technique de la CCLMHD a fait intervenir les entreprises à plusieurs reprises. A l'occasion des opérations de curage répétées ces dernières années, une suspicion d'affaissement du terrain s'impose. Le service technique de la CCLMHD indique qu'un diagnostic approfondi doit être programmé.

Aire de camping-cars → La barrière d'entrée est sujette à des pannes fréquentes en début de saison. Il semble que ce soit à cause d'une installation trop profonde de la boucle de détection. Toutefois, la situation s'améliore depuis quelques jours (à confirmer).

La fréquentation du camping ainsi que l'aire de camping-cars est directement liée aux conditions météorologiques (pleins ou presque quand le soleil est de retour).

Calendrier des prochaines réunions → non fixé à ce jour, à voir en fonction des plannings de la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Mme Le Maire, Patricia FAGIANI